

INSCRIPTION AU DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » 2021/2022

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, et dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs.

Ce dispositif, entièrement pris en charge par l'Education nationale, s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Il offre aux élèves un temps de travail sous la responsabilité d'un adulte, afin qu'ils fassent leurs devoirs et apprennent leurs leçons, individuellement et/ou en petits groupes. L'adulte présent organise les séances et veille à leur bon déroulement. Il accompagne les élèves dans leur travail, sans le faire à leur place mais en les conseillant et en les guidant vers l'autonomie qui leur permettra d'être capables de travailler seul à terme. Les 1ères séances sont prévues à partir du 6 septembre prochain.

L'inscription repose sur le volontariat et peut se faire à tout moment, à la demande de la famille ou sur proposition des professeurs. L'engagement se fait pour la durée d'un trimestre au minimum, un bilan étant effectué après les conseils de classe, lors des réunions parents – professeurs.

T. SERVELY, professeur référent « Devoirs faits »

M. et/ou Mme

parent(s) de l'élève :en classe de.....

Cocher la/les case(s) que vous souhaitez

- souhaite inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs faits »
- pendant **toutes ses heures de permanence**
- pendant ses heures de permanence **sauf** quand il/elle termine à 14h05.
- ne souhaite pas inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs faits ».

Date et signature :

.....

INSCRIPTION AU DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » 2021/2022

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, et dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs.

Ce dispositif, entièrement pris en charge par l'Education nationale, s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Il offre aux élèves un temps de travail sous la responsabilité d'un adulte, afin qu'ils fassent leurs devoirs et apprennent leurs leçons, individuellement et en petits groupes. L'adulte présent organise les séances et veille à leur bon déroulement. Il accompagne les élèves dans leur travail, sans le faire à leur place mais en les conseillant et en les guidant vers l'autonomie qui leur permettra d'être capables de travailler seul à terme. Les 1ères séances sont prévues à partir du 6 septembre prochain.

L'inscription repose sur le volontariat et peut se faire à tout moment, à la demande de la famille ou sur proposition des professeurs. L'engagement se fait pour la durée d'un trimestre au minimum, un bilan étant effectué après les conseils de classe, lors des réunions parents – professeurs.

T. SERVELY, professeur référent « Devoirs faits »

M. et/ou Mme

parent(s) de l'élève :en classe de.....

Cocher la/les case(s) que vous souhaitez

- souhaite inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs faits »
- pendant **toutes ses heures de permanence**
- pendant ses heures de permanence **sauf** quand il/elle termine à 14h05.
- ne souhaite pas inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs faits ».

Date et signature :